

PRIX DE L'ABONNEMENT  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup> ét.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 février 1844.

L'île de Taïti est sans importance; la reine Pomaré et ses sujets sont de pauvres sauvages bien inoffensifs; la possession d'un village en Europe a pour nous plus de valeur que celle de ce point dont l'amiral Dupetit-Thouars s'est emparé. A n'en pas douter, l'amiral pense comme nous de Taïti, et s'il en a pris possession, ce n'est pas, assurément, qu'il ait été séduit par l'utilité de ce poste maritime; son mobile a été puisé dans des considérations de dignité nationale et de respect pour les traités. La reine Pomaré avait accepté notre protectorat, elle avait fait un pacte de bon accord avec nous, et partout où une nation qui se respecte consent à faire des traités, elle doit en réclamer l'exécution.

Quand l'amiral Dupetit-Thouars a vu que cette faible reine Pomaré, séduite par les présents des Anglais et par leurs conseils, faisait mépris de ses engagements envers nous, il s'est senti probablement battre le cœur, il s'est rappelé que la nation française est grande et forte, qu'elle peut tenir tête à l'Angleterre partout où elle le voudra, et il a pris possession de Taïti. Mais, en pensant à la France, il a oublié son misérable gouvernement; il a oublié que M. Guizot veut la paix à tout prix, et que depuis 1830 nous n'avons jamais eu de liberté dans nos actes extérieurs; il n'a pas songé que le peu d'importance de la conquête qu'il venait de faire n'empêcherait pas les Anglais de se récrier contre nos envahissements, et que leurs clameurs le feraient désavouer.

Il faut en convenir; on aime à oublier parfois l'état d'abaissement dans lequel on nous a placés; on aime à se faire illusion, à penser que nous ne sommes pas en effet aussi strictement soumis aux injonctions de l'Angleterre, et on voudrait dans des faits nouveaux trouver quelque compensation aux faits accomplis. Cela ne se peut. Nous voyons désavouer M. Dupetit-Thouars par les causes qui ont empêché la France de posséder la Belgique, de faciliter en Italie l'établissement de gouvernements constitutionnels, et qui ont déterminé l'abandon de la Pologne.

Nos concessions passées n'ont pas rendu, tant s'en faut, nos prétendus alliés moins soupçonneux, moins exigeants; moins prompts à nous chercher quelque mauvaise querelle. Leur système est nettement tracé: ils ne veulent pas que nous puissions agir librement au-dehors; ils ne veulent pas qu'on puisse croire dans le monde que nous avons quelque initiative. Si le cabinet britannique a exigé le rappel de l'amiral Dupetit-Thouars, ce n'est pas tant pour que nous ne prenions pas pied à Taïti d'une manière définitive que pour que notre abaissement soit bien démontré; c'est notre humiliation qu'il a voulu, et notre gouvernement le sait aussi bien que nous. S'il avait prévu que la prise de possession du territoire de Taïti dût amener quelques réclamations de la part de l'Angleterre, assurément il aurait enjoint à notre amiral de ne rien faire que de concert avec les agents anglais; mais il n'a pas soupçonné qu'on voudrait ainsi le flétrir publiquement et faire voir à tous comment on comprend en Angleterre l'entente cordiale.

On dit que M. Guizot est attré. Nous le croyons bien, car il

doit comprendre maintenant que, malgré toute sa servilité, il ne pourra pas cependant aller jusqu'aux extrémités vers lesquelles on le pousse sans engager sa responsabilité et sa sécurité.

Certes, si nous avions dans la chambre des députés une opposition sérieuse et nationale, elle ne craindrait pas de dresser enfin contre lui un acte formel d'accusation. Quand le vénérable Labbey de Pompières entreprit d'accuser le ministère Villèle de trahison et de concussion, il n'avait pas à invoquer des faits d'une aussi haute gravité que ceux qui peuvent être aujourd'hui reprochés à M. Guizot, et nos affaires extérieures n'étaient pas aussi misérablement conduites à cette époque qu'elles le sont en ce moment.

Au point où en sont les choses, ce ne sont pas des cris tumultueux qu'il faut faire entendre, ce ne sont pas des discours retentissants qu'il s'agit de prononcer, mais ce sont des actes qu'il faudrait produire. M. Guizot, maintenant, est bien connu pour ses tendances ultra-pacifiques et ses complaisances pour l'Angleterre. Ce qu'il importe de démontrer, c'est que sa politique est entachée de trahison, et qu'elle mène droit à des catastrophes sans fin pour la France!

Le congrès agricole a tenu le 26 sa première séance dans la galerie du rez-de-chaussée du Luxembourg. Trois cents membres environ étaient présents. Le bureau était composé de MM. le duc Decazes, président; comte de Gasparin, comte de Tracy, comte de Torcy, vice-présidents; Pommier et Lefebvre, secrétaires. M. de Torcy a fait un exposé dont l'impression a été demandée et unanimement ordonnée, pour être distribué aux membres du congrès, aux divers comices et sociétés agricoles de France, représentés à l'assemblée par leurs délégués. Le président a ensuite donné lecture du règlement, qui, mis aux voix, a été adopté par l'immense majorité de l'assemblée. Un article porte que les questions et les discussions politiques sont formellement interdites; un autre interdit également les discours écrits. Le président a fait remarquer que c'est surtout en agriculture que le temps est précieux et ne doit pas être employé en vaines paroles. Lui-même, pour donner l'exemple, ne fera point de discours préparé. Le congrès doit s'occuper bien plus des intérêts et des besoins que des théories agricoles. Ces intérêts et ces besoins sont connus de chacun des membres appelés à les faire connaître et à les défendre; ils n'ont pas besoin d'efforts d'éloquence pour être présentés avec utilité devant une assemblée d'hommes pratiques. Aussi, pour ne pas perdre la première séance, le bureau propose-t-il au congrès, lorsque les opérations préliminaires de cette séance seront terminées, d'entamer immédiatement la discussion sur une question importante, l'enseignement agricole et les fermes expérimentales, qu'on ne peut séparer de l'enseignement, car la théorie sans la pratique égare trop souvent.

La commission qui sera nommée pour cette question profitera des lumières qui résulteront de cette discussion, et son travail en deviendra plus prompt et plus facile.

Le président a proposé ensuite la création de onze commissions: 1° sur l'enseignement agricole; 2° sur le crédit foncier; 3° sur les inconvénients du morcellement et les facilités à accorder aux échanges; 4° sur la question des sels considérés dans leurs rapports avec l'agriculture; 5° sur la création, demandée par un grand nombre de comices et d'agriculteurs, de chambres consultatives d'agriculture; 6° sur les irrigations et l'assainissement; 7° sur les vins; 8° sur les graines oléagineuses; 9° sur les laines, les lins et les chanvres; 10° sur les bestiaux; 11° sur les questions chevalines.

Comme cependant il est de l'intérêt de l'agriculture que des vœux soient émis à cet égard par le congrès, le bureau a pensé que ces diverses questions pourraient être utilement renvoyées à deux commissions, l'une des intérêts généraux, l'autre des intérêts spéciaux, qui proposeraient à l'assemblée les divers vœux qu'elles jugeraient utiles.

La discussion s'est ouverte sur l'enseignement agricole. Après avoir entendu seize membres sur vingt-trois inscrits, l'assemblée a fermé la discussion. Le président a invité alors les membres des commissions à se réunir dans les bureaux qui leur avaient été préparés, en les engageant à hâter autant que possible leur travail.

La seconde séance du congrès a eu lieu le 27 à midi. La question l'ordre du jour était celle des graines oléagineuses.

Paris, le 27 février 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier soir, on n'a parlé dans tout Paris que du scandaleux et lâche dénouement donné par M. Guizot à la prise de possession par la France de l'île de Taïti. La plupart des journaux, nous ne craignons pas de le dire, dans les jugements qu'ils portent ce matin sur la conduite du ministère, sont restés au-dessous du sentiment public, qui n'a jamais été ni plus manifeste, ni plus vivement et plus justement indigné.

C'est un député conservateur, un ami de M. Molé, M. de Carné, qui a demandé à la chambre la permission d'adresser au cabinet des interpellations sur cette affaire; l'opposition n'a vu aucun inconvénient à laisser prendre l'initiative par un membre de la majorité: ce qu'elle peut penser sur les tristes résolutions de M. Guizot est suffisamment connu, et elle a cru qu'il pouvait être utile que la vérité sur ces résolutions fût portée à la tribune par un homme qui est loin de passer pour un ennemi du système.

M. Guizot repoussera, dit-on, bien loin l'accusation d'avoir cédé, dans cette circonstance, aux injonctions de l'Angleterre; il soutiendra que, loin d'avoir reculé devant les représentations qui lui étaient venues du Foreign-Office, c'est, au contraire, lui qui a obtenu de lord Aberdeen une concession importante, le rappel du consul anglais à Taïti, le missionnaire Pritchard. C'est ce missionnaire qui a conseillé à la reine Pomaré de résister à M. Dupetit-Thouars, c'est donc lui qui est la cause première de ce qui s'est passé, et M. Guizot considère comme une réparation suffisante des résistances de la reine Pomaré le rappel de ce missionnaire brouillon et turbulent, qui a poussé M. Dupetit-Thouars à son coup de tête. M. Guizot a dit au cabinet anglais: « Désaveu pour désaveu: vous voulez que je désaveu M. Dupetit-Thouars et que je le rappelle; désavouez et rappelez vous-même M. Pritchard. » Et le désaveu a été conclu.

M. Guizot n'a pas pris garde que le cabinet anglais ne lui a fait qu'une insignifiante concession, car qui l'empêchera d'envoyer à Taïti, à la place de M. Pritchard, un consul plus brouillon et plus turbulent encore, qui continuera l'œuvre si bien commencée par M. Pritchard? L'Angleterre n'a donc rien perdu, rien abandonné, en sacrifiant M. Pritchard à M. Guizot. Tandis que nous, qui nous dédramatiserons du coup terrible que va porter à notre influence, partout où l'Angleterre et la France sont en présence, le désaveu de la conduite de notre contre-amiral? En vérité, nous aurions souhaité qu'en renonçant à la prise de possession de Taïti, le gouvernement renonçât aussi au protectorat qu'il prétend exercer sur cette île. Beau protectorat, en effet, que celui qui désormais va avoir pour point de départ une reculade comme celle que nous avons à déplorer aujourd'hui!

On nous a dit que, dans le conseil, une seule voix s'était élevée pour protester contre la résolution qui a été prise, et que cette

FEUILLETON DU CENSEUR. — 1<sup>er</sup> MARS.

## UN AMOUR EN PROVINCE.

NOUVELLE.

II.

La mère de Démosthène passait les premiers mois de son deuil dans une jolie bastide que son mari avait achetée sur les bords de la mer pour aller se reposer des fatigues du barreau. C'est là qu'entourée de sa famille, elle attendait l'arrivée de son fils. Démosthène n'avait qu'une sœur qui s'était mariée pendant son absence avec un riche négociant nommé M. Armand. Celui-ci était resté orphelin de bonne heure, et avait servi, pour ainsi dire, de tuteur à deux sœurs plus jeunes que lui. M<sup>me</sup> Delvil, qui dépassait alors trente ans, dissimulant son âge, unie à un vieux mari qui lui laissait une grande liberté, élégante, coquette était étrangement dépitée de voir toujours auprès d'elle une jeune sœur de dix-huit ans, à l'air noble et candide, vraiment belle, douée d'une intelligence supérieure et originale qui ne s'était encore éveillée qu'à demi dans ce contact étouffant du monde jaloux ou vulgaire qui l'entourait. Thérèse Armand était pour sa sœur un objet de menace rivalité; tandis que les grâces de la jeune fille se développaient chaque jour, les charmes un peu surannés de la femme déjà sur le retour tendaient à s'effacer pour jamais. C'est pour la plupart des femmes une époque pleine d'amertume et d'aigreur que cette phase du déclin. M<sup>me</sup> Delvil la combattait résolument; mais, forcée de lui céder cependant, elle éprouvait des révoltes intérieures qui se trahissaient en mauvaise humeur contre Thérèse, calme, riante et chaque jour plus folle. Aussi souvent et aussi long-temps que possible, M<sup>me</sup> Delvil s'était reposée du rôle de mentor de Thérèse, que lui imposait sa qualité de sœur aînée, d'abord sur son frère, plus tard sur sa belle-sœur, et, en dernier lieu, sur la mère de Démosthène, qui, depuis la mort de son mari, avait trouvé une douce distraction à sa douleur dans l'aimable compagnie de la jeune fille. De son côté, Thérèse s'était sentie véritablement heureuse de passer quelques mois avec la bonne veuve dans cette riante bastide, au bord de la mer, loin du ménage un peu bourgeois de son frère et des goûts mondains et vulgaires de sa sœur. Elle avait plus vécu par l'esprit que l'imagination, durant ces quelques semaines de solitude, et que pendant les années lentement écoulées de sa jeunesse contenue et rêveuse. Le père de Démosthène, voulant en imposer comme érudite et comme bel-esprit, avait eu le luxe d'une double bibliothèque à la ville et à la cam-

pagne, et sa veuve, qui n'avait jamais ouvert de sa vie un autre livre que son livre d'heures, ne soupçonna point qu'il y eût le moindre danger pour une jeune fille de lire tous les livres de littérature que son mari avait mêlés aux digestes et aux codes.

Thérèse lut ainsi les poètes, les historiens, et même quelques romans. Clarice Harlowe la toucha, Corinne exalta son intelligence, la Nouvelle Héloïse fut pour elle sans danger: Julie lui parut raisonnable et pédante, et Saint-Preux un triste idéal. Enfermée dans le cabinet de l'avocat défunt, la jeune fille dévorait volume par volume, tandis que la mère de Démosthène surveillait ses poises, ses lapins et ses fruits. Thérèse employait ainsi les heures brillantes de la journée, alors que la promenade était impossible; mais, lorsque le soir la brise de la mer fraîchissait, elle allait s'asseoir dans un petit bois de pins qui touchait au rivage, elle rêvait délicieusement, son cœur se dilatait, elle sentait, en face de la nature, le réveil d'une âme forte et d'une sensibilité exquise. Parfois la mère de Démosthène l'accompagnait; alors la jeune fille était distraite de ses rêveries accoutumées par la conversation de la bonne mère, qui ne tarissait pas en éloges sur son fils bien-aimé, gloire à venir de sa maison, noble héritier de l'éloquence paternelle.

Thérèse, dont l'esprit juste et un peu moqueur s'était permis de douter depuis quelques années du génie du père de Démosthène, fut d'abord disposée à la même incrédulité envers les mérites du fils; mais la mère les exalta avec tant de conviction et de ferveur, qu'insensiblement sa foi fit quelque impression sur l'âme de la jeune fille. Il y avait d'ailleurs, ajoutait la bonne veuve, des rapports frappants de goûts entre Démosthène et Thérèse; comme elle il aimait l'étude, la littérature, la poésie.

Insensiblement l'esprit de la jeune fille fut attiré vers cette image du jeune Parisien instruit, élégant et spirituel; ainsi qu'on se plaisait à lui représenter Démosthène dans sa famille; et parfois, durant ses promenades au soleil couchant qui se baignait dans la mer, une figure idéale et chère penchait la solitude qui se déroulait devant elle: c'était celle de Démosthène. Elle était dans cette position d'âme, lorsqu'une lettre du héros de ses rêves annonça à l'heureuse veuve le jour fixé pour l'arrivée de son fils. Il devait, avant de se montrer à la ville, aller embrasser sa mère à la campagne, et s'y arrêter une semaine pour se reposer de la fatigue du voyage.

Le jour si vivement désiré par la mère de Démosthène, et assez impatientement attendu par Thérèse, arriva. Dès le matin, M. et M<sup>me</sup> Armand et M<sup>me</sup> Delvil, dans sa plus jeune et agaçante toilette, s'étaient rendus à la bastide. On ne savait pas à quelle heure devait arriver le voyageur, de

sorte que toute la journée se passa dans une attente agitée. La bonne mère allait et venait, donnant des ordres, gourmandant et aidant sa cuisinière, afin que le premier repas qu'elle offrirait à son fils fût exquis en tous points. M. Armand se promenait avec sa femme dans l'allée du petit jardin, et, comme un bon négociant, causait affaires d'intérêt.

— Votre frère se montrera, j'espère, équitable dans le partage, disait-il à sa femme; il hérite, grâce à l'injuste testament de votre père, du quart en sus de tous les biens. Je pense du moins qu'il nous laissera notre part d'immeubles.

— Oui, certes, il le faudra bien, répondait la mégère, qui, en femme positive, était résolue à plaider contre son frère plutôt que de se laisser dépouiller.

M<sup>me</sup> Delvil passait les heures d'attente dans sa chambre, allant de son miroir à la fenêtre, épiant le moindre bruit, revenant arranger une boucle rebelle, un nœud de ruban d'un effet incertain, et, tout en se mettant sous les armes, elle pensait que l'aimable avocat parisien ferait une heureuse diversion à la monotone compagnie des jeunes négociants de la ville, qui ne savaient parler que bonne chère et denrées coloniales. Quant à Thérèse, assise sous un berceau d'acacias en fleurs d'où l'on dominait la route et la mer, elle lisait une des plus belles éloges de M. de Lamartine, celle qui commence ainsi:

D'ici je vois la vie à travers un nuage

S'évanouir pour moi dans l'ombre du passé;

L'amour seul est resté, comme une grande image

Survit seule au néant dans un songe effacé.

Ces expressions brûlantes et poétiques d'un ravissement et d'une souffrance qu'elle comprenait, mais qu'elle n'avait pas encore ressentie, initiaient son âme à l'amour, à cet ineffable et divin sentiment qui, selon l'expression du poète, survit seul au néant. L'image de Démosthène flottait dans son ardente rêverie. Un bruit se fit entendre: elle crut qu'il arrivait, elle resta immobile, son cœur battait avec force; une larme s'échappa de ses yeux et tomba sur le feuillet du livre entr'ouvert. Mais tout-à-coup elle s'arracha elle-même à son émotion en poussant un petit éclat de rire enroué. Son esprit était en révolte contre son cœur; elle céda à cette opposition. Malgré les séductions qu'elle prêtait au fantôme adoré, le nom de Démosthène lui paraissait souverainement ridicule, et elle se disait qu'un homme d'esprit, dans notre siècle de sérieuse simplicité, aurait dû se débarrasser bien vite de ce nom écaillé. Tout en pensant ainsi, elle mouta d'un pas lesté et avec un air demi-railleur les marches du perron qui conduisait au salon. Démosthène n'était pas arrivé. Toute la famille, attirée,

voix était celle de M. Villemain. Nous n'en croyons rien. En pareil cas, quand on n'est pas d'accord avec un cabinet, on fait plus que protester à huis-clos contre ce qu'il veut faire, on se sépare hautement de lui, et on l'apprend à son pays en donnant sa démission. M. Villemain n'a pas agi ainsi; nous sommes donc autorisés à le considérer comme complice de ce qui a été décidé par M. Guizot et par ses autres collègues.

— Les journaux ministériels, pour répondre au défi qui leur a été porté par les feuilles de l'opposition, se décident enfin à publier la liste des députés qui ont voté contre la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat. Cette liste contient 222 noms, tandis que la liste des honorables membres qui ont voté pour la prise en considération ne s'élevait qu'à 192. Il est vrai que le parti ministériel a fait figurer sur son relevé les noms d'un certain nombre des siens qui ne se trouvaient pas à la chambre au moment du vote. S'il fallait accepter comme vrai le chiffre de 222, ce chiffre, réuni à celui de 192, formerait un total de 414 votants. Or, il paraît certain que, quelques instants avant le vote, M. Lacrosse avait comté les députés présents, et que le compte ne dépassait pas 380. Il y a, d'ailleurs, une douzaine au moins de députés des centres qui se sont abstenus de voter.

— Le gérant du journal la France a été condamné hier à huit mois de prison et 8,000 fr. d'amende, après avoir été déclaré coupable par le jury sur plusieurs chefs de l'accusation portée contre lui.

Le gérant de la Quotidienne a été condamné, il y a un mois, à un an de prison et 6,000 fr. d'amende.

L'affaire de la Nation a été appelée aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Dilelot. Le gérant a fait défaut. Sur le réquisitoire de M. de Thorigny, avocat-général, il a été condamné à 6,000 fr. d'amende et six mois de prison.

— Cette fois les journaux parisiens sont restés presque tous au-dessous de l'émotion qui a été produite dans la capitale par la honteuse note insérée au Moniteur. Les personnes qui appartiennent à l'opinion conservatrice sont aussi expressives dans leur blâme que la plupart de ces journaux: nous parlons de ceux de l'opposition. Il est curieux aussi de voir l'embarras de certains esprits crédules et faciles à tromper, qui s'étaient exaltés à la nouvelle de la prise de possession de Taïti. « Eh bien! s'étaient-ils écriés, on dit que notre gouvernement manque de vigueur, et qu'il est à la remorque de l'Angleterre; le dira-t-on encore désormais? — Mais, répondaient les mauvais citoyens, le gouvernement n'a pas inséré au Moniteur les nouvelles officielles, et voilà l'Angleterre qui s'élève dans le parlement. — Qu'importe? reprenaient vaillamment les champions du système, notre gouvernement s'entend cordialement avec l'Angleterre, et sir Robert Peel n'est pas capable de payer d'ingratitude les concessions que nous lui avons faites. »

Tout est éclairci aujourd'hui. On désavoue notre amiral, on frappe d'impuissance notre escadre de Taïti, on affiche à la face du monde entier que, sur la déclaration du ministère anglais dans les chambres britanniques, la France n'a plus qu'à baisser pavillon.

#### Bulletin de la Bourse du Paris du 27 février 1844.

La bourse a été aujourd'hui calme, et les cours se sont un peu améliorés. Avant l'ouverture, la rente était à 82 20, et elle a ouvert au parquet à ce prix. Elle est montée à 82 35, puis elle est retombée à 82 20, cours auquel elle est restée offerte au parquet.

A quatre heures, la rente était à 82 18 1/2.

Aucune nouvelle.

Cinq pour cent. . . . .	125 65	Trois pour cent belge. . . . .	» »
Quatre et demi pour cent. . . . .	» »	Banque belge. . . . .	660 »
Quatre pour cent. . . . .	106 25	Caisse Lafitte. . . . .	1107 50
Trois pour cent. . . . .	82 20	— — — — —	5077 50
Actions de la Banque. . . . .	3 60		
Obligations de Paris. . . . .	1410 »		
Rentes de Naples. . . . .	105 7/8		
Etats Romains. . . . .	106 1/2		
Dette active d'Espagne. . . . .	» 0/0		
Cinq pour cent belge. . . . .	105 7/8		

CHEMINE DE FER.	
Paris à Rouen. . . . .	850 »
Paris à Orléans. . . . .	842 50
Rouen au Havre. . . . .	667 50
Strasbourg à Bâle. . . . .	243 75

#### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 26 février.

M. TAILLANDIER demande si le gouvernement adopte les amendements de la commission.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances: Je les adopte en général; il y en a cependant quelques-uns que je me réserve de combattre.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT désireait que M. le ministre déposât sur le bureau de la chambre un tableau comparatif des produits des patentes d'après la loi de l'an VII et des produits calculés d'après le projet amendé par la commission.

M. LACAVE-LAPLAGNE: Ce tableau sera distribué à la chambre aussitôt qu'il aura subi les rectifications dont il a besoin.

M. HOUZEAU-MUIRON prononce contre le projet de loi un discours que

ainsi que Thérèse, par une fausse alerte, était là réunie: M. et M<sup>me</sup> Armand fort calmes, la mère inquiète et troublée par la pensée des dangers imaginaires que son fils courait en route, M<sup>me</sup> Delvil, assise près de la porte vitrée qui s'ouvrait sur le perron, jouant avec un charmant éventail ou avec les barbes diaphanes d'un gracieux bonnet qui encadrant coquettement et rajeunissait son joli visage: parfois son attention se portait sur les plus réguliers de sa robe de taffetas noir, ornée de dentelles noires, et dessinant à merveille sa taille encore svelte.

Vue seule, M<sup>me</sup> Delvil aurait encore pu faire illusion; mais, à côté de sa sœur, ce n'était plus qu'un débris; elle le sentait, et involontairement elle jetait des regards d'envie sur la jeune fille belle et sereine qui était là près d'elle, nonchalamment accoudée sur la table où reposait le livre qu'elle continuait à lire. Ses blonds cheveux, relevés en nattes au sommet de la tête, entouraient de grappes flottantes son frais visage, son col pur, et venaient effleurer ses blanches épaules; une simple robe de mousseline bleue dessinait sa taille souple et fine; ses manches étaient courtes et laissaient à découvert des bras d'une pureté de formes qui rappelait la statuette grecque. Elle était ainsi adorablement belle, et la pensée envieuse de sa sœur, tout en cherchant un défaut à ces charmes si purs, était vaincue. Elle disait alors tout bas:

— C'est bien avec raison que nos lourdauds de province l'ont surnommée la perle des Bouches-du-Rhône!

Tandis que chacun s'abandonnait ainsi à ses préoccupations diverses, la nuit était tout-à-fait venue. Tout-à-coup un bruit de fouet se fit entendre.

— Pour cette fois, c'est bien lui, s'écria la mère.

Et, retrouvant de jeunes jambes, elle courut sur la route par laquelle devait arriver son fils. M. et M<sup>me</sup> Armand la suivirent d'un pas plus modéré. M<sup>me</sup> Delvil composa son sourire le plus séduisant, son regard le plus assassin, et descendit le perron. Thérèse seule resta debout sur le seuil de la porte, en apparence indifférente, mais en réalité fort troublée; car au moment où la voiture s'arrêta, et qu'elle vit un jeune homme dont elle ne distingua pas les traits s'en élancer, elle prêta à cette ombre, que la veuve de l'avocat pressait avec tendresse dans ses bras, toutes les séductions irrésistibles de l'idéal de ses rêves, et, s'abandonnant de nouveau à son cœur, elle s'écria mentalement:

— Oh! mon Dieu! ne serai-je pas déçue? sera-t-il tel que je l'espère? et m'aimera-t-il?

#### III.

Après avoir embrassé sa mère, sa sœur et son beau-frère, et baisé galamment la main blanche de M<sup>me</sup> Delvil, Démosthène entra dans le salon,

la faiblesse de son organe et la volubilité de son débit ne nous permettent pas d'entendre.

M. VITET, rapporteur, ne vient pas répondre en détail, quant à présent, aux divers reproches qui ont été adressés soit au projet du gouvernement, soit au travail de la commission. Qu'il lui soit permis de dire seulement quels principes ont dirigé la commission dans son travail.

Placée entre les intérêts du trésor et ceux des contribuables, la commission s'est efforcée de tenir la balance égale et juste entre ces deux intérêts. C'est dans cet esprit que lui ont été dictés les amendements qu'elle a proposés au projet primitif.

L'honorable membre termine en demandant à la chambre de clore le plus tôt possible la discussion générale et d'arriver à la délibération sur les articles.

M. LESTIBOUDOIS examine les principales dispositions du projet de loi, et en présente une critique détaillée.

M. RIVET, en faisant observer que toute cette discussion se reproduira nécessairement quand il s'agira de prononcer sur les articles que l'on attaque, répond à quelques unes des observations du préopinant.

M. BENOIST se livre à des considérations générales sur l'impôt des patentes. Le projet de loi, suivant lui, ne résout pas d'une manière satisfaisante le difficile problème que présente cette partie de notre législation financière.

La séance est levée et la discussion générale continuée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 27 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une proposition relative à la substitution du vote par division au vote par assis et levé, présentée par M. Combarel de Leyval, et dont nous avons donné le texte.

M. COMBAREL lit sa proposition et demande à la chambre de vouloir bien en fixer les développements au samedi 9 mars. — Accordé sans opposition.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les patentes.

M. PELTEREAU DE VILLENEUVE parle en faveur du projet de loi, dont il s'applique surtout à démontrer l'opportunité. On a dit que c'était une loi d'expédients; à ses yeux, elle a un autre caractère: c'est une loi d'expérience.

M. DESLONGRAIS regrette d'entrer dans cette discussion sans s'être entouré de tous les documents nécessaires pour éclairer la question. Ainsi, il a vainement demandé, il y a plus de huit jours, un tableau des produits généraux de l'impôt des patentes. Hier, M. de Chasseloup-Laubat a fait la même demande, qui n'est pas encore satisfaite.

L'orateur s'attache à prouver que le projet de loi sera la cause d'une grande perte pour le trésor. Il ne s'en plaint pas, mais il serait au moins équitable que le dégrèvement tombât sur ceux qui rendent le plus de services à l'industrie.

On remue la matière impossible de la manière la plus imprudente; les exigences s'adressent aux individualités, qui résistent mieux que les masses parce qu'elles sont mues par l'égoïsme. Au lieu de refaire la loi, il valait mieux perfectionner la loi de brumaire an VII. Il y avait sans doute quelque chose à faire, mais M. le ministre a dépassé le but, et peut-être sera-t-il le premier à venir nous demander le retrait de la mesure législative qu'il réclame actuellement.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répondant aux paroles du préopinant, dit qu'on ne peut dresser un tableau mathématique des produits généraux tel que le voudrait M. Deslongrais; mais ses inquiétudes pour le trésor ne sont pas fondées.

L'inégalité de répartition entre les départements est un état de choses qui ne peut pas durer. Je citerai parmi ces départements celui du Nord, qui subira une augmentation, ce qui explique peut-être certaines inscriptions contre la loi.

On a dit qu'il aurait été possible d'introduire quelques changements dans les lois de finances, et d'arriver ainsi graduellement et sans secousse au résultat que nous voulons atteindre, Non, cela présentait beaucoup d'inconvénients.

M. le ministre dit que, parmi les patentables, les uns paient 80 f., tandis que d'autres en paient 40 seulement.

Une voix: 25!

M. le ministre: 25; mon raisonnement est encore plus fort.

J'ai cru que le meilleur mode était le dégrèvement des plus imposés. Je sais que, dans ma position de ministre des finances, c'est un sacrifice, puisque le trésor s'en trouvera momentanément atteint; mais j'espère que les progrès de l'industrie continueront leur mouvement, et que notre sacrifice se trouvera compensé et notre perte comblée en très-peu de temps.

M. DESLONGRAIS insiste sur ses premières observations.

M. DEMESMAY lit un discours au milieu du bruit. Pendant ce temps-là M. Guizot entre dans la salle, porteur d'un pli in-4<sup>o</sup>. Il

très-faiblement éclairé. Il aperçut Thérèse plutôt qu'il ne la vit; il la baisa au front d'un air distraît, comme une aimable enfant dont sa mère lui avait souvent parlé dans ses lettres. La jeune fille tressaillit sous ce premier baiser donné froidement, mais reçu par elle avec une émotion virginale et brûlante. Elle resta quelques instants recueillie, les paupières baissées, comme si elle eût craint qu'un regard ne fit évanouir l'ineffable bonheur qu'elle venait d'éprouver; enfin elle se décida à regarder Démosthène. Ce premier coup d'œil fut un élancement: elle le trouva vieux et laid; mais il parla, et le son de sa voix la charma: cet accent parisien si doux, si correct, en contraste avec le mauvais français criard et discordant qu'elle entendait chaque jour, lui parut une harmonieuse musique. Il parla de Paris, de ses monuments, de ses orateurs, de ses artistes, de ses littérateurs célèbres; il cita des vers des poètes en vogue, qu'il connaissait tous, disait-il; il se vantait, il mentait, il produisait un grand effet. Thérèse l'écoutait avec ravissement. Il s'exprimait d'une manière fort ordinaire, mais les choses qu'il racontait avaient un attrait de curiosité pour la jeune fille; elle restait silencieuse et charmée, tandis que M<sup>me</sup> Delvil, s'écouillant et coquette, questionnait Démosthène, le complimentait, s'occupait sans cesse de lui et le forçait à s'occuper d'elle. Pour la première fois, Thérèse souffrait de la coquetterie de sa sœur; sa candeur en était révoltée. Que voulait M<sup>me</sup> Delvil? Dans quel but exciter l'attention de Démosthène et provoquer sa galanterie? Elle, du moins, elle était libre, elle pouvait l'aimer... et, pensant ainsi, elle sentit une sorte de mépris pour sa sœur.

Durant toute la soirée, Démosthène avait à peine regardé une ou deux fois la jeune fille; elle lui avait paru fort belle, mais il la jugea très-sotte, car, plus occupée à l'écouter qu'à se montrer elle-même, elle avait gardé un strict silence. Retirée dans sa chambre, Thérèse pleura. Il est noble, instruit, distingué, pensa-t-elle, je l'aime; mais il ne m'aime pas, il aime ma sœur... et elle se sentit jalouse.

#### IV.

Elle passa une nuit fort agitée, et le lendemain, quand le jour parut, elle descendit dans le cabinet du père de Démosthène, et y prit un volume, et alla s'asseoir sur le bord de la mer. Elle lisait à haute voix cette admirable élegie du Lac, dont le langage passionné a souvent servi d'interprète à des amours qui auraient craint de se trahir sous des expressions moins poétiques. Un bruit de pas vint l'interrompre, elle tourna la tête, aperçut Démosthène, et tressaillit visiblement.

— Pardon, mademoiselle, je vous dérange, je suis indiscret. Mais que lisez-vous là? vos prières du matin, sans doute? ajouta-t-il d'un ton

monte au bureau du président, et lui remet cette large enveloppe, qui nous paraît contenir le rapport du contre-amiral Dupetit-Thouars, dont le dépôt a été demandé hier par M. Billault. M. Sauzet remet le pli au secrétaire de la présidence, qui le porte aux archives de la chambre.

M. VITET, rapporteur de la commission des patentes, monte à la tribune pour répondre à M. Deslongrais. Il dit qu'il répondra aux observations de détail, mais qu'il ne peut parler maintenant sur l'ensemble des critiques présentées par M. Deslongrais.

La chambre, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles. M. Deslongrais seul se lève contre. (On rit.)

« Art. 1<sup>er</sup>. Tout individu, Français ou étranger, qui exerce en France un commerce, une industrie, une profession non comprise dans les exceptions déterminées par la présente loi, est assujéti à contribution des patentes. » — Adopté.

« Art. 2. La contribution des patentes se compose d'un droit fixe et d'un droit proportionnel. »

M. GRANDIN prend la parole pour bien établir, dit-il, la différence qui existe entre le droit fixe et le droit proportionnel. Il dit que le fisc cherche une nouvelle puissance pour agir sur le contribuable.

Dans une ville industrielle considérable, en 1830, le droit fixe était de 20,000 f. pour toute la ville, et le droit proportionnel de 26,000 f. Eh bien! en 1841, le droit proportionnel était arrivé à 54,000 f., et depuis il est arrivé à 71,000 f.! La loi est une loi d'expédients; on n'en peut pas faire une parfaite, mais on va en faire une mauvaise, en méconnaissant cette vérité, si bien exprimée par M. Taillandier, que le négociant paie l'impôt dans sa facture.

L'art. 2 est adopté.

« Art. 3. Le droit fixe est réglé conformément aux tableaux A, B, C, annexés à la présente loi. »

Il est établi:

» Eu égard à la population et d'après un tarif général, pour les industries et professions énumérées dans le tableau A;

» Eu égard à la population et d'après un tarif exceptionnel, pour les industries et professions portées dans le tableau B;

» Sans égard à la population, pour celles qui font l'objet du tableau C. »

Un débat s'engage sur la manière dont les divers votes auront lieu en ce qui concerne les professions et les tarifs.

La séance continue. Il est quatre heures.

P.-S. — M. Dumon (de Lot-et-Garonne), ministre des travaux publics, devait présenter aujourd'hui un projet de loi relatif au chemin de fer du Nord; mais jusqu'à ce moment, quatre heures, il n'a pas quitté sa place.

Tous les journaux de la capitale constatent l'impression déplorable produite au palais, à la bourse, à la chambre, dans le public enfin, par la note officielle qui désavoue la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars.

Le Journal des Débats se borne à insérer cette note sans aucune réflexion. (Constitutionnel.)

On lit dans le Progrès de Rennes:

« Le Progrès vient de faire une perte bien douloureuse: M. Taillandier, l'un de ses rédacteurs, vient de mourir. Il ne nous apparaît pas de louer le talent ni les vertus politiques de notre collaborateur, une voix plus impartiale lui rendra ce triste hommage: mais ce que nous avons pu apprécier mieux que personne, ce que nous attachait à lui, ce qui nous rendra sa mémoire toujours chère, ce sont les excellentes qualités de son cœur. »

TOULON, 22 février. — Le bâtiment à vapeur le Météore, qui est arrivé hier au soir de Philippeville, où il avait déposé le dépôt de Montpensier le 18 février, va repartir immédiatement pour Alger avec les passagers, les colis et la correspondance que l'Etat avait embarqués le 20.

— L'Etna est revenu hier au soir. Ce navire n'a pu continuer sa route à cause de ses palettes qui se sont détraquées en mer; cependant il était en réparation dans le port depuis près de quatre mois.

Du 23. — Le trois mâts l'Albatros, affrété pour les îles de l'Océanie, y est arrivé après la plus pénible traversée, qui a été marquée par des avaries. On a dû jeter à la mer presque toute la partie de son chargement qui se trouvait placée sur le pont.

— On a jugé et condamné hier au soir deux condamnés coupables de fabrication de fausse monnaie. L'un a été condamné à vingt ans de travaux forcés et l'autre à une augmentation de cinq ans de la même peine. Le premier n'avait plus que huit mois à faire au bagne, et il a été condamné en récidive.

railleur. — Oui, comme une petite fille, répondit-elle en souriant malicieusement à son tour.

— Mais non, s'écria Démosthène avec étonnement; Lamartine! le Lac! Oh! le Lac, c'est mon morceau favori; que de fois je l'ai déclamé!

Et, prenant le livre des mains de Thérèse, il se mit à réciter avec assez d'art ces belles strophes qui, accompagnées du bruissement des vagues, et à cette heure matinale et recueillie, parurent plus belles encore à l'âme attendrie de Thérèse. C'est le poète qui la captivait, mais involontairement elle attribua au charme de la voix de Démosthène une partie de son émotion. Bientôt elle s'imagina que ces beaux vers traduisaient des sentiments réels que Démosthène connaissait, et qu'il ne les disait si bien que parce qu'ils étaient un écho de son cœur. A la dernière strophe, des larmes jaillirent sur les joues de Thérèse. Echantié de l'effet qu'il pensait avoir produit:

— N'est-ce pas que c'est beau, dit ainsi? poursuivit-il. Et maintenant voulez-vous du Racine? écoutez la déclaration de Néon à Juuic, vous croirez entendre Talma.

Et il se mit à déclamer avec une certaine habileté d'imitation ces vers inaltérablement beaux.

Thérèse l'écoutait avec ravissement, car toute grande poésie l'émeuvait. Il lui fit entendre plusieurs fragments de nos meilleurs poètes; elle le loua fort de son goût et de son talent, et lui découvrit alors qu'elle avait beaucoup d'instruction et d'esprit, un esprit vif, original et profond, qui l'embarrassait parfois, lui qui n'avait qu'une intelligence de placage.

Ils se promènèrent fort long temps sur le rivage et dans le petit bois de pins. A l'heure du déjeuner, la voix retentissante de M. Armand vint les avertir qu'on les attendait à la bastide. Thérèse, un peu troublée, passa devant son frère sans lui parler, et elle rejoignit ces dames déjà réunies dans la salle à manger.

— Mais savez-vous que votre sœur est charmante? dit d'un ton de courtois Démosthène à son beau-frère.

— Je le crois bien, répondit simplement l'honnête négociant; c'est la plus belle personne du département, sans compter qu'elle a un esprit qui nous étonne. Nous ne savons d'où il vient.

— Oui, en vérité, son esprit est surprenant, répliqua Démosthène.

— Plusieurs riches partis se sont déjà présentés pour elle, mais elle n'épousera jamais qu'un homme bien élevé et d'un vrai mérite.

Démosthène se rengorgea. En ce moment ils entrèrent dans la salle à manger.

— Deux condamnés étaient en défection depuis deux jours; ils ont été retrouvés hier au soir dans le port. Ils s'étaient cachés dans un des magasins particuliers qui a été mis à la disposition des travaux hydrauliques pour y déposer la pouzzolane.

— On parle d'une promotion de capitaines de vaisseau et de corvette.

Du 24. — M. l'amiral préfet maritime partira pour Paris du 5 au 6 du mois prochain. L'intérim de la préfecture sera rempli par M. le contre-amiral Hamelin, major-général de la marine.

## Chronique.

### LYON.

Après une fort belle journée, pendant laquelle a régné un vent du nord très-vif, le temps a brusquement changé, et une grande quantité de neige est tombée cette nuit; ce matin encore elle tombe épaisse et très-serrée.

Après les quelques jours de soleil que nous avons eus, et qui ont pu faire croire à la fin de l'hiver, nos rivières ont grossi: les eaux de la Saône sont depuis trois jours à 3 m. 60 c. à l'échelle du pont de Tilsitt; celles du Rhône étaient hier à 4 m. au-dessus de l'étiage.

— Le conseiller d'état préfet du Rhône donne avis que le dernier délai pour le dépôt à la préfecture du Rhône des objets destinés à l'exposition des produits de l'industrie est fixé au 10 mars prochain.

MM. les fabricants et industriels inscrits pour le concours sont invités à ne point dépasser ce délai, qui est définitif.

— Les habitants du quartier de Bourgneuf se plaignent de la lenteur apportée aux travaux de la fontaine Cléberg et du retard que l'on met à fonder et à ériger la statue du Bon-Allemand. Cependant le montant des souscriptions pour la statue s'est élevé à 20,000 f., et la ville fait tous les frais de la fontaine, qui s'élèveront à 15,000 f. A ce propos, on nous a fait observer que le projet dans son ensemble comprenait la construction d'un pont suspendu sur la Saône en face de la place Cléberg, qu'il conviendrait peut-être, puisque ce projet avait reçu l'assentiment de l'autorité supérieure, de tracer sur le terrain de la poudrière, que la ville va vendre incessamment, une voie de communication qui atteindrait la montée de la Butte, et qui mettrait ainsi en communication directe deux quartiers importants. (Courrier de Lyon.)

— Nous trouvons dans le journal *la Presse judiciaire*, qui se publie à Riom, les détails suivants sur un établissement industriel que M. Edouard Albert, bien connu à Lyon, vient de fonder en Auvergne. Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de les avoir reproduits.

« L'attention publique est trop vivement portée sur un grand fait industriel qui s'accomplit à nos portes depuis plusieurs semaines, pour que nous tardions plus long-temps à fournir aussi le témoignage de notre pensée. Nos citoyens ont compris qu'il s'agit de la filature mécanique de chanvre établie dans la belle vallée de Saint-Martin. Nous avons visité plusieurs fois ce vaste établissement, et nous aurions rendu plus tôt compte de nos impressions si nous n'avions été retenus par les susceptibilités trop grandes d'une modestie de plus en plus rare aujourd'hui.

« On sait qu'il existait, il y a encore deux ans, dans la partie des prairies de Saint-Martin appartenant à M. Edouard Albert, ancien commandant de notre garde nationale, trois moulins mis successivement en mouvement par trois chutes que formait l'abondant ruisseau de Saint-Genès. Aujourd'hui, les moulins ont disparu, et quatre bâtiments considérables les ont remplacés; un lit nouveau a été creusé sur une longue étendue de terrain et à une grande profondeur. Tout le mouvement de la plus puissante activité industrielle existe là où il n'y avait que solitude et inaction.

« Il serait peu facile d'exprimer tout ce qu'il a fallu vaincre de difficultés et posséder de persévérance pour venir à bout d'une telle entreprise dans une contrée purement agricole. Ceux qui ont vu M. Albert toujours à la tête de ses nombreux ouvriers, combattant et dirigeant tous leurs travaux de jour et de nuit, vivant de leur vie, leur donnant l'exemple d'une lutte opiniâtre et incessante contre les obstacles, ceux-là seuls peuvent en avoir une idée.

« Tout, dans cet établissement, a été conçu avec bonheur. Les conditions d'ampleur et de solidité n'ont été jointes aux conditions d'économie bien entendue que pour produire de beaux et bons résultats. Jetés à distance les uns des autres dans la situation la plus appropriée à leurs destinations diverses, les bâtiments et leurs accessoires ont un caractère frappant de simplicité, de

— Quoi! monsieur le Parisien, vous faire attendre! dit M<sup>me</sup> Delvil en minaudant.

— C'est la faute de votre aimable sœur, répondit Démosthène avec un sourire galant qui s'adressait à Thérèse.

— En vérité! répliqua sèchement M<sup>me</sup> Delvil.

— Oui, madame, je me suis oublié en lui récitant de beaux vers; elle les sentait si bien, qu'elle encourageait mon faible talent.

— Je l'avais prévu, dit naïvement la mère de Démosthène: vous aviez les mêmes goûts, vous deviez vous entendre.

— Ainsi, monsieur, poursuivit M<sup>me</sup> Delvil avec une sorte d'irritation, vous approuvez qu'une jeune fille se nourrisse l'esprit de romans et de poésie?

— Eh! eh! ma sœur, l'amour qu'on trouve dans les livres ne mène pas si loin que d'autres amours, répliqua M. Armand avec un gros rire.

M<sup>me</sup> Delvil jeta à son frère un regard de superbe dédain, et continuant à s'adresser à Démosthène:

— Est-ce qu'à Paris, monsieur, on aime les femmes beaux-esprits?

— On aime les femmes qui ont assez d'intelligence pour apprécier la nôtre, répondit Démosthène avec fatuité.

— Seulement assez pour cela? lui dit Thérèse d'un ton un peu railleur.

Il fut déconcerté, et, pour sortir d'embarras, il s'efforça de nouveau d'être très-aimable auprès de la jeune fille. Son amour-propre était en jeu. C'était, disait-on, la plus belle personne du département, et, quoiqu'elle eût à peine dix-huit ans, on la citait déjà pour son esprit. De prime-abord, occuper ce jeune cœur, s'en faire aimer, n'était-ce pas pour lui une preuve de supériorité dont il devait être fier? Un instant, dans la soirée de la veille, la coquette de M<sup>me</sup> Delvil l'avait attiré; mais quand il revint au grand jour ces grâces de trente ans auprès de la fraîche beauté de Thérèse, il s'accusa de mauvais goût.

D'ailleurs, le souvenir des charmes surannés de Léocadie le rendait plus disposé encore à la séduction de la jeunesse; il sentait qu'être aimé de Thérèse, après l'avoir été de la figurante, serait une éclatante réhabilitation nécessaire à son amour-propre. Dans cette situation d'âme, il ne s'occupa que de la jeune fille; M<sup>me</sup> Delvil en vieillissait de dépit. Après le déjeuner, elle se retira dans son appartement pour essayer d'une nouvelle toilette, pensant que celle du matin avait manqué son effet.

Thérèse passa dans la petite bibliothèque; Démosthène l'y suivit. Elle lui parla de nouveau de Paris; ils causèrent long-temps avec bonheur. La conversation de Démosthène empruntait un vif intérêt aux souvenirs de tout ce qu'il avait vu; celle de la jeune fille était naturellement enjouée, spirituelle et supérieure. Ils furent interrompus par le bruit d'une voiture qui s'approchait de l'habitation; Démosthène regarda par la fenêtre et laissa échapper un cri de surprise et presque d'effroi. Dans cette voiture, qui touchait à la bastide, il venait de reconnaître Léocadie!

(La suite à un prochain numéro.)

grandeur et d'originalité. On sent l'utilité sévère de chaque partie, et on est séduit par le pittoresque de l'ensemble. Quand on pénètre dans la vaste construction à trois étages où est établie la filature, on marche de merveille en merveille. Trois machines reçoivent le chanvre à l'état de plante et le rendent parfaitement teillé; d'autres le battent et le peignent. Celles-ci épluchent l'étaupe; celles-là, effrayantes par la multiplicité et la violence vitesse de leurs cylindres, envoient, par des millions de pointes, la même étaupe toute cardée. Là, du chanvre froissé est rendu lisse et régulier; ici, il est mis en rubans et étié; ailleurs, on le voit, déjà parvenu à l'état apparent de cordelette, s'enrouler sur des bobines, puis se rendre aux métiers où il se fait fil. Chaque métier représente cent vingt fileuses donnant chacune à la minute et sans interruption 2,500 tours de fuseau. Nous avons vu des fils bien fins et des fils provenant de rebuts d'étaupe, tous étaient, proportion gardée, d'une régularité et d'une force surprenantes. Après avoir admiré la gigantesque roue de fonte due à MM. Barbier et Daubrée, de Clermont-Ferrand, et les ingénieuses machines de MM. Decoster et Ce, de Paris, qu'elle met en mouvement, on ne laisse pas de faire attention à l'esprit d'ordre, d'activité et d'hierarchie qui règne dans les ateliers, et qui ferait naître à lui seul la confiance dans le succès, si tout ce qu'on voit ne suffisait pas à la commander.

« Voilà donc l'Auvergne pourvue d'une industrie capitale, parfaitement appropriée à ses produits et à ses besoins. Qu'elle se félicite de posséder la seconde filature de chanvre du royaume! Qu'on ne s'y trompe pas, même au point de vue national, c'est là un véritable événement, car chacun apprécie combien il importe qu'un produit d'un usage aussi étendu et aussi varié que le fil puisse parvenir à la plus grande consommation possible, et que la France agricole et manufacturière s'affranchisse enfin du tribut de quarante-cinq millions de francs qu'elle paie annuellement à l'Angleterre pour importation de fils de lin. Nous aurons à revenir sur ce sujet. Quant à présent, bornons-nous à faire remarquer à ceux qui ne l'auraient pas encore senti que l'usine de Saint-Martin est destinée à produire pour l'Auvergne les plus fructueux résultats. Propriétaires, fermiers, ouvriers, tisserands, commerçants, chacun en peut retirer avantage. Que la faveur publique continue donc de s'y attacher, et que ceux-là qui pourront concourir à sa prospérité soient assurés que la reconnaissance générale leur est acquise. »

— Les deux frères Chabert, de Lamure (Rhône), étaient allés au village de Vaux, et, après s'être enivrés, retournaient chez eux. Chemin faisant, l'un annonça qu'il tombait en défaillance et ne pouvait aller plus loin; l'autre, ne pouvant l'emmenier seul, alla chercher du secours dans un village éloigné; mais il ne put être de retour qu'au bout de quelques heures, n'ayant pas trouvé de suite quelqu'un pour l'accompagner.

Arrivé à l'endroit où il avait laissé son frère, il ne le trouva plus. Il parait que celui-ci, revenu un instant à lui, avait cherché à poursuivre sa route; mais que, trahi par ses forces, il était retombé, et avait été bientôt recouvert par la neige qui tombait en grande abondance. On ne put le découvrir. Son cadavre n'a été retrouvé qu'après la fonte des neiges.

On a remarqué qu'une oreille et deux doigts avaient été rongés sans doute par les rats pendant son séjour sous la neige.

— La gendarmerie a amené dans la prison de Villefranche une folle qui poursuivait, armée d'un énorme bâton, M. le curé de Beaujeu, et lui en avait même porté deux coups sur le bras. Cette folle disait qu'elle en voulait depuis long-temps au curé, prétendant qu'il disait sa messe à rebours des autres.

— Ce soir, au bénéfice des pauvres, le Grand-Théâtre donnera *Robert-le-Diable*. M<sup>lle</sup> Nau remplira le rôle d'Isabelle.

M<sup>lle</sup> Nau a obtenu hier un grand succès dans *le Barbier de Séville*. Jamais peut-être le rôle de Rosine n'avait été chanté ici avec plus de charme et de légèreté. M<sup>lle</sup> Nau doit jouer avant peu *Don Pasquale*.

La reprise de *Richard Cœur-de-Lion* avait attiré lundi au Grand-Théâtre une nombreuse réunion. Plusieurs parties de cet opéra ont été fort applaudies. M. Boulot, dans le rôle de Blondel, a déployé beaucoup d'âme et de talent.

On promet *Don Sébastien* d'ici au 20 mars.

C'est samedi 9 mars, dans la salle du Cercle Musical, que doit avoir lieu le concert de M<sup>me</sup> Ducrest et de M. Rhein.

— Depuis l'entrée de M. Willmann à l'orchestre du Grand-Théâtre comme premier cor solo, cette partie de l'orchestre est actuellement fort convenable. M. Willmann est en effet un artiste de talent. Nous rappellerons qu'il donne également des leçons de cornet à pistons, instrument qu'il possède avec une grande supériorité.

### On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*:

Le commerce de Bayonne s'était plaint pendant long-temps de ce que la malle-poste de Madrid, bien qu'elle arrivât jusque dans les murs de notre ville, fût obligée de laisser à Irun les dépêches et lettres d'Espagne à destination de France; ces plaintes étaient trop bien fondées pour ne pas être tôt ou tard accueillies.

En effet, pendant quelque temps, la malle-poste de Madrid a transporté jusqu'à Bayonne les paquets et les lettres d'Espagne. Mais l'administration est revenue sur une amélioration de service dont l'expérience avait confirmé les heureux résultats. Par décision des postes françaises, la malle-poste de Madrid est de nouveau obligée de laisser ses lettres à Irun et d'arriver vide à Bayonne. Les dépêches sont ensuite prises et transportées dans notre ville par une voiture qui fait ce service pour compte de notre administration. Il en résulte que la petite malle française, qui a ses heures fixes, déterminées par les règlements, part souvent d'Irun avant que le courrier de Madrid ne soit arrivé; et alors la réception des lettres de Madrid, à Lisbonne, Cadix et tous les points intermédiaires, éprouve un jour de retard.

Cette mesure rend très-facile le moyen de ménager, pour certains cas donnés, des retards dans l'arrivée du courrier de Madrid à Irun. De cette manière, les lettres d'Espagne faisant un petit séjour forcé à Irun, notre honnête ministère a vingt-quatre heures de plus pour travailler les dépêches télégraphiques. L'on prétend en outre que de l'autre côté de la Bidassoa l'on pratique aussi très-bien l'art de ramollir toute espèce de cachets.

### Tribunaux.

Une vieille femme, toute brisée par les années, est amenée sur le banc correctionnel comme prévenue de mendicité. Elle convient du fait. « Je suis bien vieille et bien malheureuse, dit-elle; il m'est impossible de me livrer à aucun travail. J'avais placé toutes mes petites économies chez un ancien ami de mes maîtres; mais il m'a tout enlevé. Je vous serai obligée de m'envoyer au dépôt. »

M. le président: Il résulte, en effet, des pièces du dossier que cette pauvre femme avait 6,500 fr. placés chez un sieur Deligne, et que cet homme a disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

La prévenue: Hélas! oui, tout ce que j'avais mis de côté pendant vingt-huit ans.

M. le président: Vous n'avez personne qui puisse prendre soin de vous?

La prévenue: Personne, monsieur. J'avais un fils, mais il est mort ainsi que sa femme; il ne me reste qu'un petit-fils, mais il est trop jeune pour venir à mon secours.

En ce moment un petit garçon, vêtu d'une blouse fort propre et tenant à la main un petit bonnet grec en velours noir, s'avance à la barre en s'écriant: « Me voilà, bonne maman; je viens te chercher. »

L'enfant se jette dans les bras de la bonne vieille, et tous deux se tiennent embrassés pendant quelques instants.

M. le président, à l'enfant: Que voulez-vous, mon petit ami?

L'enfant: Je viens chercher ma bonne maman; je ne veux pas qu'elle aille en prison.

M. le président: Vous n'êtes pas en état de prendre soin d'elle.

L'enfant, relevant la tête: Pourquoi donc ça?

M. le président: Parce que vous êtes trop jeune.

L'enfant, d'un petit air fier: J'ai onze ans et trois mois.

M. le président: Qu'est-ce que vous faites?

L'enfant: Je suis en apprentissage chez un tourneur.

M. le président: Combien gagnez-vous?

L'enfant: Trois francs par semaine, monsieur.

M. le président: Cette somme est bien insuffisante pour subvenir aux besoins de votre grand-mère.

L'enfant: Je lui donnerai tout, je n'en ai pas besoin, moi, je suis nourri et logé chez mon maître. Avec ça ma bonne maman aura de quoi avoir du pain et quelque chose avec.

M. le président: Votre démarche vous fait le plus grand honneur, le tribunal vous en félicite; mais, dans l'intérêt même de votre grand-mère, il croit devoir prendre un autre parti.

Le tribunal condamne la vieille bonne femme à vingt-quatre heures d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle sera conduite au dépôt de mendicité.

M. le président, à l'enfant: Votre bonne maman ne sera pas là en prison, vous pourrez l'aller voir quand vous voudrez.

L'enfant: Je vous remercie bien, monsieur. J'irai te voir, bonne maman, tous les dimanches, et je te porterai l'argent de ma semaine.

Le petit Félix se jette au cou de la pauvre vieille et sort en essuyant ses larmes.

### Nouvelles Diverses.

Si l'on en croit la *Gazette littéraire de Londres* du 10 février, le docteur Lepsius, chef de l'expédition scientifique envoyée par le roi de Prusse pour explorer la vallée du Nil, vient de découvrir dans l'île de Méroé un nouvel exemplaire complet de la fameuse inscription de Rosette.

On appréciera toute l'importance de cette découverte si l'on se souvient que le bloc de granit appelé pierre de Rosette, du nom de la ville où il a été découvert par les Français en 1799, porte sur une de ses faces trois inscriptions superposées, les deux premières en égyptien, écrites l'une en caractères hiéroglyphiques ou sacrés, l'autre en caractères démotiques ou populaires, et la troisième en grec, et que chacune d'elles n'est qu'une expression différente du même décret rendu à Memphis par les prêtres égyptiens en l'honneur de Ptolémée V, dit Epiphane.

La découverte de ce document de premier ordre produisit, au commencement de ce siècle, une sensation extraordinaire; car elle ranimait tout-à-coup l'espoir, alors presque entièrement perdu, de retrouver l'idiome et les systèmes graphiques de l'ancienne Egypte, au moyen de la comparaison de trois textes dont l'un était parfaitement connu. Elle fut donc le signal de recherches poursuivies par les premiers savants de l'Europe, les Silvestre de Sacy, les Akerblad, les Thomas Young et les Champollion, pour ne citer que les plus illustres.

Ce serait assurément là une des nouvelles les plus intéressantes que pût recevoir le monde savant. Dans l'état où se trouvent maintenant les études égyptiennes, ce texte hiéroglyphique complet devrait les éclairer d'une vive lumière.

— La frégate *l'Aube*, qui ramène en France M. A. Barrot, consul-général à Haïti, est arrivée à Brest le 24 février.

— Les dernières nouvelles de Stockholm rapportent que Bernadotte, roi de Suède, est à la dernière extrémité.

— Un individu vient de s'empoisonner à l'hôpital de Pontoise, au moment où la justice allait procéder à son arrestation, comme complice de l'assassinat commis sur M. Donon-Cadot.

— Honoré Ducros, accusé du crime d'assassinat sur la personne de M<sup>me</sup> veuve Sénepart, comparaitra le 9 mars devant la cour d'assises de la Seine.

### Nouvelles Etrangères.

#### VALACHIE.

On écrit de Bucharest que dans la dernière séance du divan, dans laquelle il a été question de la conspiration de Braïla, un des boïards qui jouissent de la plus grande influence, M. Bazonal, s'est levé et a dit:

« Messieurs, toute cette instruction est inutile, car tout ce qui s'est passé à Braïla a eu lieu à l'instigation d'agents russes et d'accord avec un homme haut placé. »

Aussitôt le consul-général de Russie a remis au prince Bibesco une note énergique par suite de laquelle le prince a donné l'ordre de mettre M. Bazonal en accusation.

### VARIÉTÉS.

#### Réflexions sur le mandement de l'archevêque de Lyon.

Le seul but que s'est proposé l'archevêque en jetant au public ce mandement est de combattre l'Université; mais, à coup sûr, c'est bien le plus mince écrit qui ait été produit sur cette matière. La pensée générale y a été oubliée très-souvent, et tellement noyée dans différentes idées ébauchées, qu'on a de la peine à la reconnaître.

Pour démontrer que l'on doit se garder de confier ses enfants aux collèges universitaires, il commence dans des préliminaires de cinq longues pages, à prouver aux parents qu'ils doivent donner le bon exemple à leurs enfants; puis vient une autre déclamation en style de prône sur la tolérance. Vous croyez que la question principale va être abordée, vous vous trompez. Vous deviez bien penser que le cardinal, comme beaucoup d'autres, voit du panthéisme partout. Il le voit dans les philosophes, dans les professeurs, dans tous les ouvrages modernes; il le voit dans l'atmosphère, il l'entend dans la musique, il le comprend dans M. de La Mennais, jusque dans M. Lacordaire qu'il éloigne pour cela de nos chaires lyonnaises. Il n'est qu'un lieu presque où il ne le voit pas: c'est dans la bénite sacristie des jésuites de la rue Sala, et dans le révérend père Corail, qui lui prêche la véritable doctrine dans sa cathédrale. Or donc, vous deviez penser que la jolie petite attaque contre le panthéisme devait naturellement suivre.

Vous n'en arriverez point encore à la question principale, il faudra lire une digression drôlement philosophique sur le progrès humanitaire. M. de Bonald n'admettra aucune distinction entre les diverses sortes de progrès; il ne distinguera pas entre le progrès scientifique, le progrès social et le progrès moral; il embrassera la question en général.

Cependant, si on prouvait, Monseigneur, que le progrès scientifique, social et moral existe, que penserait-on de votre intelligence et de la manière légère dont vous traitez cette vaste question?

Oseriez-vous nier, Monseigneur, que le progrès scientifique existe, faites un petit voyage de votre ville épiscopale à Saint-Etienne, ou de Londres à Liverpool, ou de Boston, capitale du Massachusetts, à Richmond, capitale de la Virginie, en Amérique, et lorsque vous aurez traversé en cinquante heures un espace de six cents lieues sur les ailes du chemin de fer, vous direz ce que vous pensez du progrès scientifique. Regardez, Monseigneur, votre globe terrestre, et dites si Descartes, Copernic et Galilée n'en savaient pas un peu plus sur cette matière que Ptolomée, Euclide et Pythagore. Quand vous apparaissez le dimanche dans la cathédrale gothique de Saint-Jean, réfléchissez un peu si du temps d'Auguste ou de Périclès on aurait pu attacher au sol et suspendre dans les airs un pareil édifice de pierre. Dites-nous si la musique de Durante, d'Allegri, de Palestrina, de Rossini ou de Beethoven ne vaut pas celle que l'on chantait dans les villes d'Ionie en récitant les vers d'Homère, ou si leurs symphonies divines ne sont pas plus inspirées que celles chantées en l'honneur du dieu Pan.

Nos sociétés sont mieux organisées que les sociétés antiques, où des philosophes comme Platon disaient que les esclaves et les femmes n'avaient que la moitié d'une âme, et que les hommes libres, qui en avaient une entière, avaient le droit de les exploiter à leur profit.

Vous préféreriez peut-être cette époque où l'on jetait les chrétiens aux lions parce qu'ils disaient, comme leur maître, aux tyrans du monde: «Aimez-vous les uns les autres, car vous êtes frères et tous enfants du même Dieu. Que celui qui veut être servi soit le dernier parmi vous.»

Préféreriez-vous plutôt, comme feu de Bonald votre père, le moyen-âge, parce qu'alors le seigneur commandait au vilain?

Mais songez que nous en sommes sortis pour toujours, et que les sociétés modernes tendent à se gouverner elles-mêmes, afin de garantir les droits de tous. Vous aurez beau nier le progrès social, nous en viendrons là malgré tous vos efforts.

Le progrès moral existe aussi, un chrétien ne saurait le nier. Le polythéisme usé s'est battu durant trois siècles contre la nouvelle doctrine qui venait le remplacer dans son impuissante vieillesse. Ou vous croyez que Jésus-Christ est venu régénérer l'humanité, donner à l'homme le droit de mériter et d'obtenir sa grâce, ou vous ne le croyez pas. Si vous le croyez, comme cela doit être, puisque vous êtes un prince de l'église fondée sur ce dogme, vous croyez au progrès moral. Car pourquoi Dieu accorde-t-il sa grâce à l'homme? pour l'améliorer, puisqu'elle vient de Dieu. Qui améliore-t-elle? les individus qui la reçoivent. Si elle améliore les individus, elle doit améliorer l'humanité, l'humanité étant composée d'individus. C'est pourquoi les sociétés modernes valent plus que les sociétés antiques.

Vous êtes forcé d'admettre que l'Évangile régénère les sociétés qui l'embrassent. Or, si elle les régénère, il fut une époque dans l'univers où le progrès moral exista. S'il a existé, pourquoi voudriez-vous qu'il cessât son action de régénération sur la terre? L'œuvre de Dieu est essentiellement progressive. Rien ne peut rester stationnaire: on parcourt une période ou ascensionnelle ou de décroissance. Si vous croyez que le progrès moral n'existe pas, vous n'avez pas foi en l'avenir du christianisme, et alors pourquoi êtes-vous prêtre, pasteur des peuples? Vous seriez donc prêtre et pontife d'une religion qui s'en va? Voyez à quel abîme vous conduit l'étroitesse de vos idées et de l'enseignement que vous jetez aux peuples. Aussi, les hommes de l'avenir ne vous ont-ils point crié: ils ont souri de pitié, et ils ont dit: Sont-ce là les docteurs des peuples, les interprètes des oracles impérissables du ciel?

Savez-vous, Monseigneur, pourquoi la société des jésuites, qui vous ont peut-être dicté votre fameux mandement, fut dissoute par le pape Clément XIV et les rois? parce qu'elle niait le progrès. Elle voulait immobiliser et immobiliser les peuples au siècle qui la vit naître. Elle est passée comme ce siècle pour ne jamais renaître. Et vous, Monseigneur, savez-vous pourquoi votre clergé ne vous aime pas, pourquoi eux et les hommes du monde vous abandonnent à quelques cuistres de sacristie? C'est principalement à cause de la décevante doctrine qui vous fait

haïr le progrès; car, en détestant le progrès et les sciences, vous détestez les artistes et les savants, à quelque profession qu'ils appartiennent.

Le gérant responsable, B. MURAT.

### Institut Ophthalmologique.

CABINET DE CONSULTATIONS POUR LES MALADIES DES YEUX, Cours de Broches, n. 1, au 1<sup>er</sup>.

M. LANDRAU, médecin-oculiste, dont on connaît déjà plusieurs opérations remarquables, vient encore d'opérer avec succès M. A. Bouquet, d'Ambrenet en Bugey, et M. F. Curtel, de Murès, tous les deux atteints d'affections graves des organes de la vue.

On peut consulter tous les jours de onze heures à quatre heures. Les indigents sont traités et opérés gratuitement.

M. MAGE, qui a créé l'année dernière un restaurant au coin de la rue d'Amboise et de la rue Saint-Louis, vient d'agrandir son établissement. Au-dessus de sa grande salle du rez-de-chaussée, il a fait décorer un joli salon. M. Mage, très-expérimenté dans l'art culinaire, peut rivaliser avec nos restaurateurs les plus renommés, non-seulement pour la célérité, la propreté et la beauté du service, mais encore pour la qualité et la délicatesse des mets et des vins. On est, en outre, assuré chez lui de la modicité dans les prix.

Beaucoup de personnes croient que M. Caillot père ne tient plus son restaurant du passage de l'Argue. Loin de l'avoir quitté, il vient de l'agrandir d'un grand salon pouvant contenir 80 personnes.

Les dépôts de l'ODONTINE et de l'ELIXIR ODONTALGIQUE sont, à Lyon, chez M. Gondard-Socard, négociant, place de l'Herberie, et chez MM. Verdun-Pithoud, parfumeurs, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. à 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, FOURCER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mossel, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 4.

Etude de M<sup>e</sup> Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

VENTES FORCÉES.

Le vendredi premier mars 1844, à dix heures du matin, sur l'avenue de Saxe, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente forcée d'effets mobiliers saisis, consistant en poêle de fonte avec ses cornets en tôle, tables, commode à dessus de marbre gris, secrétaire à tablette, table de nuit, litge de lit et de table, un chariot à quatre roues, etc. (4514)

Même étude.

Et le lendemain samedi deux mars 1844, à dix heures du matin, sur la place des Petits-Pères, à la Guillotière, il sera procédé à la vente forcée d'effets mobiliers saisis, tels que tables, placards, poêle à chauffer, garde-robe, commodes, beaux orangers et citronniers dans leurs pots, divers arbustes, une charrette à deux roues, une vache à fruit, etc. (4512)

Même étude.

Et le même jour, à onze heures du matin, en ladite commune de la Guillotière, sur l'avenue de Saxe aux Brotteaux, il sera procédé à la vente forcée d'effets saisis, consistant en métiers pour la fabrication des étoffes de soie façonnées, garnis de leur mécanique, table, commode, chaises, etc. (4513)

VENTE FORCÉE.

Vendredi premier mars, sur la place des Repentirs, à la Guillotière, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères de quarante-deux hectolitres vin rouge, futailles vides, divers outils, cave et marchons.

Le tout sera payé argent comptant. (4337)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A louer de suite.

**MAISON DE CAMPAGNE**

A six minutes de la place de la Pyramide de Vaise.

Elle se compose de dix pièces tant au rez-de-chaussée qu'au premier, meublées et nouvellement agencées, avec jardin et promenade dans tout le clos. S'adresser audit M<sup>e</sup> Laval. (9666)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, NOTAIRE A LA GUILLOTIÈRE, LIEU DES BROTTTEAUX, COURS BOURLEON, 2.

A VENDRE.

1<sup>o</sup> UNE MAISON située à Lyon, montée du Chemin-Neuf, ayant deux terrasses, dont une complantée d'arbres.

2<sup>o</sup> UN TERRAIN à Perrache d'une superficie d'environ 5,667 mètres carrés.

3<sup>o</sup> UNE MAISON située à Villefranche-sur-Saône. S'adresser, pour le tout, audit M<sup>e</sup> Régipas. (9871)

A vendre pour cause de départ.

UN BON FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des meilleures places de la ville, ayant billard et tables en marbre.—Bail à volonté.—Prix: 6,500 fr. S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. (538)

A vendre pour cause de départ.

un joli fonds d'épicerie, Rue Masson, n. 21.

S'y adresser. (534)

A louer présentement.

**UN APPARTEMENT.**

Il se compose de trois pièces au 1<sup>er</sup> étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise. S'adresser au bureau du Censeur.

A VENDRE EN TOTALITÉ, POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE, UNE BELLE

## PROPRIÉTÉ

D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Située à Cessieu, entre Bourgoin et la Tour-du-Pin (Isère).

Elle se compose d'une belle maison bourgeoise dans le meilleur état, ayant un calorifère qui chauffe une partie des appartements. Séparée de la maison bourgeoise, se trouve une seconde cour sur laquelle donnent de vastes écuries, remises, granges, en un mot tout ce qui est nécessaire à une exploitation. Attendant aux bâtiments, est un beau clos de la contenance de quatre hectares dix ares, traversé par une petite rivière.

Trois hectares soixante-dix ares terres de première nature, en diverses parcelles; deux hectares trente ares prés, en trois parcelles. Ces prés sont de première nature et arrosés par des eaux qui dispensent les prés d'être fumés et leur permettent d'être coupés trois fois par année.

Il se trouve aussi une plantation de mûriers, la plus belle du département, en plein rapport, d'une contenance de cinq hectares soixante-dix ares. Joint à cette plantation, il y a un bâtiment renfermant une machine et tout ce qui est nécessaire à une filature de soie, et des appartements de toute grandeur pour établir des vers à soie. Un négociant qui voudrait exercer ce genre d'industrie trouverait tout ce qu'il y a rapport et aurait la certitude d'un bon revenu, joint à une très-belle habitation, près de laquelle se trouve aussi une vigne qui produit les meilleurs vins du pays et offre un revenu avantageux et assuré.

Feraient partie de cette vente, si l'acquéreur le désirait, un beau cheval suisse, un char-de-côté, une voiture à deux chevaux, le tout en bon état.

S'adresser sur les lieux, pour visiter la propriété, à M<sup>e</sup> Brun, notaire, et pour traiter, à MM. Thonnerieux père et fils, tous les samedis de chaque semaine, rue Fromagerie, 3, et rue Grenette, 33, à Lyon.

On accordera toutes facilités pour les paiements. (540)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

FONDS DE CAFÉ situé sur une belle promenade à Lyon.

S'adresser à M. Tronelle, rue Saint-Marcel, n. 21. — Prix modéré. (533)

A vendre.

UN BEL ATELIER DE BLANCHISSAGE DE CHAPEAUX DE PAILLE, avec tous les accessoires nécessaires. S'adresser place d'Albon, n° 5, au 1<sup>er</sup>. (541)

A DATER DU 1<sup>er</sup> MARS 1844,

## L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES DU MATIN. (7314)

## CRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare; à Courcouronnes; à Saint-Etienne; à Ayot; à Villefranche; à Morel; à Mâcon; à Trouillet; à Vienne; à Delaigue; à Voiron; à Plana; à Grenoble. (8317)

## ROTONDE DES BROTTTEAUX.

DIRECTION DE M. CHARLES.

SAMEDI 2 MARS.

A LA DEMANDE GÉNÉRALE,

## NUIT PARISIENNE,

de dix heures du soir à cinq heures du matin.

A une heure et demie et à deux heures et demie, l'orchestre exécutera le quadrille du Quartier-Latin.

Prix d'entrée: 2 fr. pour un cavalier; 1 fr. pour une dame.

Dimanche 3 mars, SOIRÉE DANSANTE de cinq à onze heures du soir. (7439)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

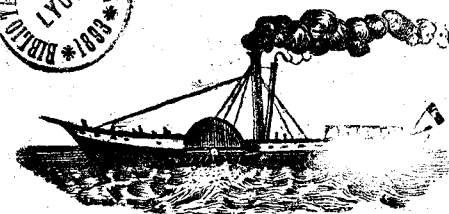
Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)



## TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Dechenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8569)



SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

LYON ET VALENCE,

desservant tous les ports intermédiaires.

Départs de Lyon, à onze heures du matin, les 26 et 28 février, et tous les jours impairs du mois de mars. Bureaux: place de la Charité, 23. (7147)

## Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. MAÇONS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 4 fr. 20 c. (9036)

A louer pour la Saint-Jean 1844.

REZ-DE-CHAUSSÉE, 1<sup>er</sup> ET 2<sup>es</sup> ÉTAGES, chacun de huit grandes pièces à cheminée, convenables pour magasin ou pour un grand établissement, situés à l'angle d'une place et d'une rue. S'y adresser, au portier, place Grenouille, n. 2. (2333)

## Gaz de Turin.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu à Turin le 11 mars prochain, et que, pour y être représentés, ils auront à faire le dépôt de leurs actions, jusqu'au 6 du même mois, chez M. J. Bontoux et C<sup>o</sup>, port St-Clair, n. 19, à Lyon, qui leur en fourniront récépissé. (2357)

## RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

CLASSE DE 1843.

Assurances et Remplacements militaires.

Le sieur FILLION, propriétaire, demeurant à Lyon, place des Célestins, n. 2, au 1<sup>er</sup>, a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre les chances du tirage au sort.

Pour garantir ses engagements, le sieur Fillion dépose en l'étude la même somme que l'assuré.

S'adresser à son domicile ci-dessus, ou chez M<sup>e</sup> VOTRE notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n. 11. (4747)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poutaillerie, 43.